

débatte entre libres-échangistes et protectionnistes, est restée sans solution. Pourtant le nœud de la crise financière et commerciale est là. Et, sans crainte de se tromper, les faits donnant raison si la science économique donne tort, on peut affirmer que les tarifs douaniers, actuellement en vigueur, sont la principale, sinon la seule cause de cette crise. Parce que le Canada appartient à l'Angleterre, il ne faut pas s'imaginer que le régime douanier de la colonie doit être calqué sur celui de la métropole. Avant d'entrer dans la voie des "réformes" économiques auxquelles sont attachés les noms de Huskisson, de Cobden et de Robert Peel, l'Angleterre, plus habile dans l'industrie, le commerce et la navigation, avait acquis une prépondérance marquée sur ses voisins. Le Canada n'est pas encore dans une pareille situation vis-à-vis des siens. Devant la prépondérance britannique la plupart des Etats de l'Europe ont, dès l'origine, défendu le travail national au moyen de systèmes de douane plus ou moins rigoureux ou prohibitifs qui entravent l'importation des produits, de nature à faire concurrence à ceux du pays. Devant la prépondérance des Etats Unis, le Canada se trouve placé dans une situation identique à celle des Etats d'Europe devant la supériorité industrielle et commerciale de l'Angleterre. Le travail national doit donc être défendu, au Canada, par un système de douane qui entrave, au lieu de la favoriser, l'importation des produits venant des Etats Unis, de nature à faire concurrence à ceux du pays.

Napoléon III, dont les idées n'étaient pas plus saines en économie qu'en politique, avait lancé la France dans les aventures du libre-échange, comme il l'a lancée dans les aventures de la guerre. M. Thiers, on doit le reconnaître à sa décharge, a, le moment venu, fait prudemment retour au régime de la protection; les finances de la France s'en sont bien trouvées. C'est grâce au rétablissement du système protecteur qu'elle a pu éviter une crise financière et parer à toutes ses obligations sans frapper de trop lourdes charges sur les matières imposables. La facilité avec laquelle la France est sortie de ses embarras, en apparence inextricables, a surpris jusqu'à M. de Bismarck, qui croyait l'avoir sinon ruinée, du moins appauvrie pour longtemps. La *Saturday Review* commentant, dans un de ses derniers numéros, un article publié à Berlin et attribué à M. de Bismarck, disait à ce sujet :

"Le prince de Bismarck vient de publier dans un de ses organes un manifeste explicatif de sa nouvelle politique financière. Il a, paraît-il, étudié le système financier de la France et ne peut trop en admirer les bases et la méthode. C'est grâce à la protection que la France paye l'intérêt des milliards qu'il lui a pris.